

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 8 février 2010

À la séance régulière du conseil de la municipalité du canton d'Amherst tenue le 8^e jour de février 2010, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Carole Martineau	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.
Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga est aussi présente.

PENSÉE DU MOIS : L'humanité qui devrait avoir des milliers d'années de sagesse retombe à l'enfance à chaque génération. (Tristan Bernard)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 8 février 2010

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 et de la séance extraordinaire du 2 février 2010.

Résolutions numéros 01-10 à 19-10 inclusivement.
- 4- Ratification des déboursés.

Chèques fournisseurs numéros 210000 à 210030 inclusivement pour un montant de 102 857,40 \$; chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de janvier 2010 pour un montant de 20 473,93 \$.
- 5- Correspondance.
- 6- Administration générale
 - a) Résolution désignant un représentant auprès du CRSBPL.
 - b) Offre de garantie prolongée, camion de déneigement Freightliner 2010.
 - c) Résolution pour radiation des taxes foncières prescrites.
 - d) Programme Bleu Laurentides, soutien technique des lacs été 2009, dépôt du rapport d'activités de Daniel Lemyre.
 - e) Pacte rural 2010, présentation d'un projet.
 - f) Règlement d'emprunt 455-10 camion autopompe/citerne

- Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter;
 - Dépôt et acceptation du devis
 - Demande de soumissions publiques
- g) Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts, demande d'adhésion de la municipalité de Chute St-Philippe.
- h) Soutien à domicile de la MRC des Laurentides, résolution mandatant un responsable du dossier des aînés.
- i) Projet de règlement sur la rémunération des élus municipaux.
- j) Résolution confirmant l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- k) Autorisation de déboursés pour la formation et l'implantation en réseau du logiciel Gestionnaire municipal.
- 7- Sécurité publique
- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.
- b) Clignotants d'urgence sur les véhicules pour premiers répondants.
- 8- Voirie municipale.
- 9- Hygiène du milieu
- a) Étude hydrogéologique de la source sur la rue Amherst, résolution octroyant le mandat à Génivar pour étude de vulnérabilité.
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire.
- Dépôt et suivi du procès-verbal du CCU du 20 janvier 2010.
- 11- Histoire et patrimoine.
- 12- Affaire(s) nouvelle(s).
- 13- Période de questions.
- 14- Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 7- c) Informations sur les adresses numériques
 12- a) Requête à Bell Canada

Adoptée à la majorité.

PROCÈS-VERBAUX

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la secrétaire-trésorière adjointe soit exempte de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 et de la séance extraordinaire du 2 février 2010, les membres du conseil els ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 11 janvier et du 2 février 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 01-10 à 19-10 inclusivement.

DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2010

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil les déboursés du mois de janvier 2010 : chèques fournisseurs numéros 210000 à 210030 inclusivement pour un montant de 102 857,40 \$; chèques salaires et rémunérations du conseil du mois de janvier 2010 pour un montant de 20 473,93 \$.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TA&CL

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil signifie au TA&CL qu'il accepte le renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2010 aux conditions telles qu'énoncées au protocole d'entente avec les modifications apportées au plan de transport d'origine et autorise le versement de la quote-part municipale 2010 au montant de 4 051,45 \$ soit 2,71 \$ pour 1495 habitants permanents.

QUE le conseil mandate Mme la conseillère Denise Charlebois à titre de représentante municipale au comité d'administration.

Adoptée à la majorité.

REMERCIEMENTS DE L'ÉTINCELLE D'AMHERST

L'Étincelle d'Amherst adresse ses remerciements au conseil pour la participation municipale à la Guignolée 2009.

REMERCIEMENTS AUX PREMIERS RÉPONDANTS

Mme Monique Labelle, résidente de la municipalité, remercie l'équipe des premiers répondants qui sont intervenus auprès de son époux le 7 janvier dernier.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CRSBPL

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil mandate Mme la conseillère Denise Charlebois à titre de représentante de la municipalité auprès du CRSBPL.

Adoptée à la majorité.

GARANTIE PROLONGÉE POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT FREIGHTLINER 2010, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la municipalité se prévale d'une garantie prolongée de 7 ans sans déductible, soit l'option 1, sur le camion de déneigement Freightliner 2010, au coût de 3 300 \$ plus taxes.

Adoptée à la majorité.

RADIATION DES TAXE IRRECOUVRABLES 2009

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil radie les taxes foncières, compensations et tarifications prescrites en 2009 ainsi que les intérêts et pénalités, selon la liste déposée :

RADIATION DE TAXES FONCIÈRES

CRÉANCES IRRECOUVRABLES 2009

		Taxes	Intérêts et pén.
0001-52-9974	Floss Edward Charles	77.92	56.00
0103-61-5684	Lavoie Thérèse	47.53	34.00
0105-46-7902	Duchesneau Jeannine	38.87	19.00
0109-46-9214	Sabourin Fernand	94.37	67.00
0408-07-4421	Masse Gilbert	105.63	76.00
0593-04-4015	Kornwolf Douglas	70.12	50.00
0598-91-3010	Leblanc Arsène	77.92	56.00
0598-90-7050	Ratthe Fernand	97.84	70.00
1093-83-2695	Sinclair James	83.90	60.00
1093-94-2758	Sinclair Thomas	103.03	74.00
1095-01-5201	Androsko Steve	62.33	44.00
1095-11-1401	Donofrio Robert	62.33	44.00
1095-22-2831	Kelemen Stephen	62.33	44.00
1095-22-3903	Maggi Eugene	62.33	44.00
1095-22-8616	Kramer Philip	62.33	44.00
1095-60-4498	Rivers Ulysses	62.33	44.00
1095-50-8399	Bédard Antoine	70.12	50.00
1102-08-4709	Doré Jean	65.79	47.00
1197-48-6316	Paré Gagnon Theresa	62.63	44.00
1197-55-7522	Kovacs BA	62.63	44.00
1197-38-3509	113927 Canada ltée	62.63	44.00
1197-55-1332	Grepel Harmut	65.79	47.00
1197-55-6039	113927 Canada ltée	46.66	33.00

1197-64-3666	Dachs Otto	62.33	44.00
1197-58-2423	Suess Walter	45.79	32.00
1197-68-8042	Noch Bruno	62.33	44.00
1197-68-8075	Taveau Elfriede	62.33	44.00
1197-68-8193	113927 Canada ltée	4.33	3.00
1197-69-8219	Luetngen Heinric	65.79	47.00
1197-87-0322	Bédard Antoine	84.85	61.00
1197-87-5753	Golombeck Helmut	83.98	60.00
1198-61-2228	113927 Canada ltée	73.59	53.00
1297-38-4965	Wiese Wilhem	84.85	61.00
1297-48-0953	Proehl Erich	86.58	62.00
1297-57-3833	Hering Manfred	81.38	58.00
1297-64-3304	113927 Canada ltée	85.71	61.00
1297-67-6131	Ackermann Sybille	83.98	60.00
1297-76-1762	Wundschock Karl	69.26	49.00
1297-76-6838	113927 Canada ltée	90.04	64.00
9907-92-5699	Tessier Joseph	62.33	44.00
TOTAL:		2 796.82	1 982.00

Adoptée à la majorité.

PROGRAMME BLEU LAURENTIDES, SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS ÉTÉ 2009, DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE DANIEL LEMYRE

Le rapport du Programme Bleu Laurentides été 2009 préparé par Daniel Lemyre est disponible au bureau municipal pour consultation.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PACTE RURAL 2007-2014

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le directeur général, M. Bernard Davidson, soit mandaté pour présenter au nom de la municipalité une demande d'aide financière pour la réfection d'une patinoire et le soutien aux comités de revitalisation dans le cadre du Pacte rural 2009-2010 et soit autorisé à signer le protocole d'entente.

Adoptée à la majorité.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 455-10, DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

La secrétaire-trésorière adjointe fait la lecture du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 455-10 émis par le directeur général le 27 janvier 2010.

APPELS D'OFFRES CAMION AUTOPOMPE/CITERNE FREIGHTLINER 2010, ACCEPTATION DU DEVIS ET AUTORISATION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS PUBLIQUES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil accepte le devis tel que préparé pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne de 1500 gallons de marque Freightliner 2010, daté de février 2010, et autorise le directeur général à demander des soumissions publiques qui devront être reçues avant le 4 mars 2010 à 15h00.

Adoptée à la majorité.

COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, ADHÉSION DE CHUTE-SAINTE-PHILIPPE

Attendu que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

Attendu que l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur conseil municipal;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'adhésion de la municipalité de « Chute-Saint-Philippe » à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

Adoptée à l'unanimité.

REPRÉSENTANTE MUNICIPALE À LA TABLE DE CONCERTATION DES PERSONNES ÂÎNÉES ET DU SOUTIEN À DOMICILE DE LA MRC DES LAURENTIDES

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que Mme Carole Martineau soit mandatée pour représenter la Municipalité auprès de la Table de concertation des personnes âgées et du soutien à domicile de la MRC des Laurentides (PASAD).

Adoptée à la majorité.

Province de Québec
M.R.C. des Laurentides
Municipalité d'Amherst

PROJET DE RÈGLEMENT NO 31 -10

**AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF
AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q,c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil pour fixer la rémunération et l'allocation des dépenses payables aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité d'Amherst est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que le conseil désire amender le règlement numéro 400-06, ainsi que ses amendements (règlements 420-07, 440-08 & 449-09);

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 11 janvier 2010;

EN conséquence :

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval

QU'UN projet de règlement portant le numéro 31 -10 soit et est adopté, et qu'il soit décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1: Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2: Le présent projet de règlement amende le règlement numéro 400-06 ainsi que ses amendements adoptés par les règlements #420-07, 440-08 & 449-09.

ARTICLE 3 : L'article 4 du règlement 400-06 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 12,000\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2 968,44 \$ avant indexation 2010.

L'article 6 du règlement 400-06 prévoyant le remplacement du maire par le maire suppléant ainsi que sa rémunération demeure inchangé.

ARTICLE 4 : L'article 5 du règlement 400-06 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

En plus de la rémunération de base annuelle, chaque élu a droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération. L'allocation de dépenses du maire est fixée à 6 000 \$ et celle des conseillers à 1 484,28 \$ avant indexation 2010.

Article 5 : L'article 3 du règlement 449-09 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Une rémunération additionnelle de 40 \$ est accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

a) Président du Comité consultatif d'urbanisme par séance présidée;

b) Président du Comité sur l'histoire et le patrimoine par séance présidée;

À cette rémunération s'ajoute une allocation de dépenses de 20 \$ et ce, pour chaque séance du comité.

ARTICLE 6 : La rémunération et l'allocation de dépenses sont payables selon les modalités déterminées par résolution du conseil.

ARTICLE 7: La rémunération de base et la rémunération additionnelle telle qu'établie par le présent règlement sont indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par statistique Canada.

ARTICLE 8 : Le présent projet de règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 9 : Le présent projet de règlement sera suivi de l'adoption d'un règlement et entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 11 janvier 2010

Adoption et présentation du projet de règlement : 8 février 2010

Publication d'un avis : 9 février 2010

Adoption du règlement :

Avis public :

Entrée en vigueur :

M. Bernard Lapointe, maire

Bernard Davidson, sec-très./dir.gén.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, COMPENSATION DE
BASE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 222 162 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu et unanimement résolu,

QUE la municipalité d'Amherst informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS POUR LA FORMATION ET L'IMPLANTATION DU LOGICIEL
GESTIONNAIRE MUNICIPAL

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil autorise les déboursés nécessaires à la formation du personnel sur le Gestionnaire municipal, en avril 2010, et autorise également les déboursés nécessaires pour implanter ledit logiciel dans les autres postes informatiques.

Adoptée à la majorité.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de janvier 2010, il y a eu 2 interventions incendie et 7 des premiers répondants.

CLIGNOTANTS D'URGENCE SUR LES VÉHICULES POUR PREMIERS RÉPONDANTS

Suite à une discussion avec le sergent St-Pierre de la S.Q. le 5 février dernier, aucun gyrophare sur des véhicules personnels ne sera toléré par la Sûreté du Québec.

INFORMATION SUR LE PROJET D'ADRESSES NUMÉRIQUES

Un estimé des coûts a été effectué par le directeur du service d'incendie. Des soumissions seront demandées dans 2 semaines.

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DE LA SOURCE, MANDAT À GÉNIVAR POUR ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil accepte l'offre de services de la firme Genivar pour une étude de susceptibilité à la contamination microbiologique de la source sur la rue Amherst. La dépense est estimée à 5 500 \$ plus taxes.

Adoptée à la majorité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM17-009 DÉPOSÉE PAR MME JEANNINE POULIN FILION

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM17-009 déposée par Mme Jeannine Poulin Filion concernant la propriété située au 139 chemin Filion. La demande consiste à régulariser la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à 3,25 mètres de la marge avant au lieu du 6 mètres réglementaire.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la demande de dérogation mineure DM17-009 soit acceptée.

Adoptée à la majorité.

DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE DANS LA ZONE 88R POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX

Considérant qu'une demande de modification aux règlements de zonage a été déposée afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliaux dans la zone 88R;

Considérant l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de créer une nouvelle zone qui inclurait cet usage;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Qu'un projet de règlement en ce sens soit préparé pour être présenté lors d'une prochaine séance.

Adoptée à la majorité.

DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE SUR LE CHEMIN MCLAUGHLIN

Considérant l'avis défavorable du CCU à cette demande d'installation d'un luminaire de rue à l'extrémité du chemin McLaughlin qui ne rencontre pas les critères en vigueur;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil refuse cette demande.

Adoptée à la majorité.

INSTALLATION D'UN LUMINAIRE DE RUE SUR LE CHEMIN BISSON

Considérant que cette demande a obtenu une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

DE procéder à l'achat et à l'installation d'un luminaire à la jonction des chemins Bisson nord et sud.

Adoptée à la majorité.

APPUI AU GROUPE DE CITOYENS DU CHEMIN DU LAC DE LA SUCRERIE DANS LEURS REVENDICATIONS AUPRÈS DE BELL CANADA

Considérant que depuis la tempête survenue le 1^{er} août 2006 dans ce secteur, le service téléphonique sur le chemin du Lac de la Sucrierie et ses environs, à Vendée, est de piètre qualité;

Considérant que les pannes fréquentes du service téléphonique entraînent des problèmes de sécurité pour ces citoyens puisqu'il n'y a pas de réception pour le téléphone cellulaire;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil d'Amherst appuie ce groupe de citoyens dans leurs revendications auprès de Bell Canada et du CRTC dans le but d'obtenir un service téléphonique adéquat.

Adoptée à la majorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-trésorière adj. /dga

